

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . . .	18 fr. » c. Poste.	24 fr. » c.
Six mois, — . . . . .	10 »	13 »
Trois mois, — . . . . .	5 25	7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'été, 9 mai).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin.	Poste.
6 — 45 —	(pour Angers seulement) Omn.
9 — 02 —	Omnibus-Mixte.
1 — 33 —	soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 —	Express.
7 — 22 —	Omnibus-Mixte.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin.	Mixte.
8 — 20 —	Omnibus-Mixte.
9 — 50 —	Express.
12 — 38 —	Omnibus-Mixte.
4 — 44 —	soir, Omnibus.
10 — 30 —	Poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43s.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . .	20 c. la ligne.
Dans les réclames . . . . .	30 —
Dans les faits divers . . . . .	50 —
Dans toute autre partie du journal.	75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

## ON S'ABONNE A SAUMUR,

AL BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAYAUD et MILON, libraires.

## Chronique Politique.

## LA SOIRÉE DE SAMEDI A PARIS.

Nous empruntons au *Figaro* un récit très-complet des manifestations qui ont eu lieu samedi au soir :

A peine l'écho des déplorables nouvelles données à la Chambre par le ministre de la guerre était-il répandu dans Paris, que partout se formaient des groupes commentant avec la plus patriotique émotion le nouveau Reichshoffen.

Vers huit heures, une première bande, composée de quatre ou cinq cents personnes, descendaient les boulevards en criant :

— Vive Trochu !

— Au Louvre !

Mais, sur la place du Nouvel-Opéra, la bande fait halte pour écouter un jeune orateur qui lui dit, en substance :

— Ce n'est pas au Louvre qu'il faut aller, c'est au Corps-Législatif !

— Non !

— Si !

— Non ! chez Trochu !

— A la Chambre ! . . .

Pendant que se croisent les interpellations contraires, bientôt, avec accompagnement de horions, survient une forte colonne d'environ trois ou quatre mille hommes criant sur le rythme des lampions, tour-à-tour : « Vive Trochu ! » et « Déchéance ! »

Ce dernier cri rallie aussitôt toutes les voix, et les deux bandes fusionnées s'ébranlent en prenant le chemin du Louvre.

Sur la place Vendôme, des clameurs furieuses sont poussées en passant au pied de la colonne, vers laquelle se dressent mille poings menaçants.

Rue de Castiglione, des officiers et sous-officiers de la garde mobile, passant en voiture découverte, sont l'objet d'une ovation et y répondent en agitant leurs képis et en criant :

— Oui ! oui ! la déchéance ! . . .

Rue de Rivoli, devant le poste de gardes nationaux, on acclame la garde nationale, en même temps que, sous les fenêtres des Tuileries, retentissent des cris énergiques de déchéance.

On arrive devant la porte de l'ancien ministère d'Etat, siège actuel du gouverneur de Paris.

On crie : Vive Trochu ! On demande que le général vienne et qu'il parle.

Un officier d'état-major apprend à la foule que le général achève de signer des ordres importants, et qu'il viendra aussitôt après.

Nouvelles acclamations en l'honneur de Trochu.

En effet, bientôt le gouverneur de Paris se montre sur le seuil du palais.

Il est pâle, et des larmes roulent dans ses yeux brillants d'une énergie saisissante.

— Vous m'avez demandé, messieurs, dit-il avec calme : me voici ; que voulez-vous ?

— Des nouvelles ! dit une voix.

— Messieurs, reprend le général, c'est un désastre inouï dans l'histoire !

— Prononcez la déchéance ! crient plusieurs voix.

— Messieurs, je suis soldat, j'ai prêté un serment : manquer à ce serment, ce serait

manquer à l'honneur. C'est à la Chambre qu'il appartient de vous répondre !

On applaudit ce noble langage, et on crie : A la Chambre !

Des cris de : Vive la République ! sont prestement étouffés par d'unanimes protestations.

— Plus de parti ! dit-on. Un seul mot de ralliement pour tous : Vive la France !

Vers dix heures, la bande, qui s'est considérablement égrenée en chemin, débouche par le pont de la Concorde, en face du palais Bourbon.

On demande Gambetta.

Gambetta accourt, et, derrière la grille close, harangue la foule houleuse, d'où jaillit par saccades le mot de déchéance.

Le député de Marseille, fort enroué, parle pendant un quart-d'heure, conseillant le calme et la confiance.

— Messieurs, dit-il en substance, à l'heure où le chef de l'Etat est tombé en captivité, montrons par notre dignité que toutes les imputations dont on chargeait notre parti n'étaient que d'odieuses calomnies. A cette heure, il ne peut plus être question que du peuple ; mais aussi c'est au peuple à se lever pour chasser l'étranger enivré de ses triomphes.

Montrons à l'Europe, au monde, que révolution et patriotisme sont toujours deux termes solidaires. Paris, à présent, tient dans ses mains non-seulement le salut du pays, mais le salut de la Révolution française.

Interrompu par des cris de : Vive Gambetta ! l'orateur répond avec une mâle énergie :

— Non, messieurs ! Ne criez pas vive Gam-

beta ! Vive un homme ! . . . Il ne doit sortir d'une poitrine française en ce moment qu'un seul cri : Vive la France !

Ces fières paroles sont couvertes de braves, accompagnés de quelques : Vive la République !

— Vive la France ! vous dis-je, reprend Gambetta.

Et, comme des extrémités de la foule on demandait la déchéance :

— Messieurs, je vais rejoindre mes collègues, et je vous jure que la nuit ne se passera pas ou la moitié de la journée de demain sans que nous ayons pris des déterminations viriles, dignes du peuple. Mais nous ne devons pas paraître délibérer sous la pression du dehors. Je vous engage donc à vous retirer. Laissez libres les abords du Corps-Législatif.

Et la foule, applaudissant, se rend d'autant plus volontiers à l'invitation du député qu'il a eu soin d'ajouter que la Chambre se réunit en séance extraordinaire à minuit.

Les auteurs de la manifestation comprennent à demi-mot.

On se sépare en se donnant rendez-vous pour minuit, devant le palais Bourbon, et la foule, fractionnée en cent petites bandes, va porter par tout Paris la nouvelle de la « captivité du chef de l'Etat » et de la séance de nuit au Corps-Législatif.

Vers dix heures et demie une bande d'environ 2,000 personnes, ayant à sa tête six individus portant un drapeau tricolore, a débouché par la rue de la Paix sur le boulevard des Italiens aux cris alternés de : Déchéance ! Vive la France !

Bientôt grossie par la foule des curieux qui

## PROLOGE.

## LES VINGT MILLE FRANCS

DE

SIMON BERNARD,

Par Francis Tesson.

(Suite.)

Le père Jean sanglota quelques instants, puis retrouvant un reste d'énergie farouche :

— J'ai souffert, j'ai lutté pourtant. Je me suis contenté pour vivre d'un peu de pain bis et d'eau claire. J'ai usé ma santé dans un travail sans trêve ; et ma fille, ma Catherine, qui n'a que seize ans, travaille chez des étrangers comme une mercenaire. Est-ce que vous croyez qu'on vous tiendra compte de cela ? Allons donc ! Voilà que pour une misérable somme de cinq cents francs, qu'il m'est impossible de rembourser à date fixe, un homme qui est riche, un homme qui n'attend pas après ces cinq cents francs pour faire honneur à ses affaires, va me jeter à la porte de chez moi, comme un malfaiteur, comme un chien ! Oh ! misère !  
L'huissier semblait ému.

— Si cela ne dépendait que de moi, dit-il, croyez-bien, père Jean, que je vous épargnerais aujourd'hui cette douloureuse extrémité. Mais j'ai des ordres impitoyables.

— Faites, faites, monsieur Gilpin, soupira l'aubergiste.

Le père Jean cacha son front dans ses mains crispées et sanglota.

— Inventoriez, dit l'huissier à son clerc.

Tandis que le scribe griffonnait force pattes de mouche sur le papier ministériel, maître Gilpin s'approcha du père Jean, et lui frappant amicalement sur l'épaule :

— Un conseil d'ami, lui dit-il à mi-voix ; allez trouver encore une fois Simon Bernard. Dites-lui ce que vous venez de me raconter, vos malheurs, votre courage, votre bonne volonté. Ce qu'il vous a déjà refusé il vous l'accordera peut-être. Il n'est pas de roche, après tout. Il n'a pas besoin d'argent, car je sais, de source certaine, qu'il a reçu hier une vingtaine de mille francs dont il cherche le placement. Le moment est donc favorable pour l'attendrir.

— Je ferai cette démarche, soupira l'aubergiste, c'est à dernière chance qui me reste. Je veux la tenter jusqu'au bout, ne fût-ce que pour ma fille.

— C'est cela, reprit l'huissier, voyez Simon Bernard aujourd'hui même et arrangez les choses avec lui ;

sinon, mon pauvre père Jean, je serais obligé demain de faire votre vente.

— Je n'y survivrais pas, soupira l'aubergiste. Oh ! ma Catherine, mon enfant chérie !

Après un dernier conseil amical sur les moyens d'obtenir du temps de son créancier, l'huissier prit congé de l'aubergiste.

Et comme le cabriolet les avait éloignés déjà de quelques tours de roue, maître Gilpin daigna descendre jusqu'à prendre son clerc pour confident :

— Hum ! fit-il, il faut bien consoler un peu les gens et leur mettre du baume dans le cœur. Mais si le pauvre bonhomme n'a que la pitié de Simon-Bernard pour le tirer d'embarras, adieu ses beaux jours. Il serait plus facile de faire pleurer un bloc de roche que d'attendrir Simon Bernard.

— C'est mon avis, répondit sentencieusement le clerc.

Et comme il était quelque peu lettré, il ajouta en ricanant :

— La pitié de Simon Bernard ! . . . Oh ! le bon billet qu'a Lachâtre !

## II.

Le père Jean suivit longtemps d'un regard attristé le véhicule qui emportait l'huissier et son clerc.

Hélas ! il n'avait, lui aussi, qu'une confiance médiocre

dans le succès de sa démarche auprès de Simon Bernard.

Ce n'était pas la première fois qu'il avait maille à partir avec ce créancier impitoyable, et il était payé pour savoir ce que pouvaient les prières et les larmes sur son cœur de granit.

Simon Bernard était un de ces usuriers rapaces auxquels tous les moyens paraissent bons pour accroître une fortune édifiée avec les sueurs et les dernières ressources des gens besogneux.

Simon Bernard était un type.

Il tenait à la fois du corbeau et du renard.

Il flairait les bonnes aubaines avec une pénétration particulière et savait tirer avantage des ruines que la male chance causait autour de lui.

Son point de départ était infime.

Il avait été d'abord fossoyeur. On ne gagne pas gros à ce métier ; aussi le délaissa-t-il bientôt pour celui de garnisier et de crieur public dans les ventes faites par autorité de justice. Au lieu d'enterrer les corps, il enterrait maintenant la fortune, l'honneur et l'espoir des gens.

Il achetait, il revendait, il brocantait, il trafiquait, s'inquiétant fort peu des cris de désespoir des veuves ou des orphelins auxquels l'impitoyable justice enlevait leurs dernières ressources.

flânaient sur le boulevard, cette bande est arrivée à la hauteur du boulevard Montmartre, forte d'environ 15,000 personnes, et disant toujours : *Déchéance ! Vive la France !* Elle a été acclamée par tout le public des cafés.

Arrivé à la hauteur du Gymnase, on a entendu tout-à-coup partir du poste qui fait face à ce théâtre, plusieurs décharges d'armes à feu. Elles étaient tirées par les sergents de ville qui ont, immédiatement après, exécuté, l'épée à la main, une forte charge sur la foule : celle-ci s'est dispersée, se réfugiant dans toutes les rues avoisinantes.

A onze heures moins quelques minutes, la bande se reformait à la hauteur de la rue Saint-Denis, criant :

— A l'Hôtel-de-Ville ! Déchéance ! Vive la France !

Elle a été de nouveau dispersée par les agents.

Ordre a été donné aux propriétaires des cafés situés sur les boulevards Saint-Denis et Bonne-Nouvelle de fermer leurs établissements.

Dans ces deux charges, au revolver, au casse-tête et à l'épée, plusieurs personnes ont été grièvement, mortellement blessées.

Nous avons vu personnellement, dans une pharmacie de la rue d'Aboukir : 1° Une femme ayant la tête ensanglantée par suite d'un coup de casse-tête sur le front ; 2° un monsieur qui avait reçu une balle dans le bras gauche ; 3° un autre frappé dans la poitrine d'un coup d'épée ; la pointe avait pénétré entre la septième et la huitième côte et avait perforé le cœur ; 4° sur le boulevard Saint-Denis, une femme d'environ 30 ans, — foulée aux pieds par les fuyards, — qui avait une fracture de la jambe et de fortes contusions à la tête et au bras droit.

On parlait aussi d'un garde mobile qui aurait été tué.

Nous nous abstenons pour le moment de toute réflexion sur ces faits graves ; nous dirons seulement qu'ils ont soulevé une indignation générale.

Vers onze heures et demie, les boulevards sont silencieux. Dans la rue Royale, quelques groupes discutent avec animation. La place de la Concorde est presque déserte. Aux abords du Corps-Législatif flânent deux ou trois cents curieux environ. Un cordon de sergents de ville barre, du côté des quais, la grille du palais Bourbon ; les portes qui donnent sur la rue et sur la place Bourgogne, sont fermées.

Nous traversons la haie des agents de police ; nous arrivons à la porte, gardée seulement par un factionnaire et le concierge du palais. Quatre ou cinq personnes, conduites par M. Dréolle, pénètrent dans la cour. Le général Lebreton, questeur du Corps-Législatif, arrive et lance vertement le portier de l'infraction qu'il a faite à sa consigne donnée.

— M. Dréolle n'est rien ici ! s'écrie-t-il. Il y a non pas séance, mais simplement réunion

de députés : vous avez eu tort de laisser entrer des personnes étrangères à la Chambre !

Quelques journalistes réclament, mais finissent par se retirer devant un nouveau refus du général.

A ce moment, arrivent deux escadrons de gardes de Paris et un bataillon des gardes à pied. Un fort détachement de cavaliers se placent en avant des sergents de ville, et, sur l'ordre de son chef, traverse au pas le pont de la Concorde, en poussant devant lui le flot des curieux.

Sur l'esplanade des Invalides et dans les allées des Champs-Élysées, on entrevoit des masses profondes de gens qui attendent l'issue de la séance.

— Pas encore ! pas encore ! Ce n'est pas le moment, dit-on à haute voix dans les groupes.

A une heure, dans la rue royale et sur les boulevards, défilent des bandes de citoyens sans armes qui crient, avec une énergie patriotique :

— Vive la France ! vive la nation ! Non, la patrie n'est pas perdue !

Nous trouvons d'autre part dans le *Gaulois* les détails suivants :

Pendant toute la soirée la foule a assiégé les abords de l'hôtel du gouverneur de Paris.

C'est à huit heures que la première bande, cinq ou six mille personnes environ, a envoyé une députation au général Trochu.

Cette députation demandait au général de prendre le gouvernement en main.

Le général Trochu a répondu :

— Messieurs, vous me prenez au dépourvu. Je ne sais rien des événements. Quant à la proposition que vous me faites, je ne suis pas en situation de vous répondre. Avant tout, je suis un homme de devoir. Je suis chargé de la défense de Paris et j'accomplirai ma mission jusqu'à la mort. C'est tout ce que je puis vous dire.

La députation a communiqué à la foule cette réponse.

La foule l'a accueillie par les cris de : — Déchéance ! déchéance !

A neuf heures, une seconde manifestation s'est spontanément organisée au coin du faubourg Montmartre.

En tête quelques gardes nationaux, quelques zouaves, des mobiles et des soldats de la ligne.

— Vive la France ! crièrent les meneurs.

— Vive la France ! répondit la foule.

Aussitôt trois mille hommes se groupent.

— Chez Trochu ! répète-t-on de tous côtés.

Et la foule se dirige de nouveau chez le général Trochu par la rue de la Paix et la rue de Rivoli, aux cris mille fois répétés de : Vive Trochu ! la déchéance ! la déchéance !

Dix mille personnes, au moins, arrivent devant la porte du gouverneur de Paris, qui fait demander huit délégués. Ceux-ci franchissent

aussitôt la ligne des gardes nationaux de faction, et montent les degrés de l'escalier intérieur du ministère.

Un quart d'heure après ils reviennent et disent à la foule :

« Le général Trochu, malgré la gravité de la situation, accepte de défendre la capitale.

» Du calme, messieurs, du calme.

» Nous sommes littéralement à la veille de grands événements. Que le peuple de Paris se distingue par sa modération. »

A ces paroles la foule répond : « La déchéance !... »

Dans la séance du 1<sup>er</sup> septembre M. Girault a déposé sur le bureau de la Chambre :

1<sup>o</sup> Une pétition signée par M. Massé de Baudreuil, avocat à Saint-Amand (Cher), qui prie le Corps-Législatif de décréter d'urgence que, pendant toute la durée de la guerre, MM. les députés, MM. les sénateurs et tous ceux qui, à un titre quelconque, reçoivent plus de 10,000 fr. de traitement du Gouvernement, ne toucheront que la moitié de leur salaire, pour l'autre moitié être versée au département de la guerre et être employée à l'armement des hommes de cœur qui se dévouent à la délivrance du pays ;

2<sup>o</sup> D'une autre pétition revêtue d'un grand nombre de signatures qui demande qu'en raison des calamités de la guerre actuelle, et pendant toute la durée de cette guerre, il n'y ait aucun traitement supérieur à 10,000 fr., et que toute personne jouissant d'un revenu supérieur à ce chiffre soit tenue d'en verser l'excédant dans les caisses de l'Etat. (Exclamations et bruits divers.)

M. Martel, dans la même séance, dépose une pétition de M. Mortimer Ternaux ancien député, membre de l'Institut, qui demande que les emplois réservés par les lois des 5 octobre 1849, 27 juin et 5 juillet 1850, aux anciens militaires des armées de terre et de mer, soient exclusivement accordés aux militaires et aux gardes nationaux mobiles qui auront fait la campagne de 1870.

M. Gagneur a également déposé sur le bureau de la Chambre une nouvelle pétition, signée d'un certain nombre d'habitants de Lons-le-Saulnier (Jura), lesquels demandent que le Corps-Législatif déclare, solennellement et d'urgence, la France entière solidaire des désastres subis par suite de l'invasion, et chargée de procéder à l'appréciation des désastres subis et à la répartition des ressources à tous les ayants-droit.

Toutes ces pétitions ont été envoyées à la commission spéciale des pétitions.

On écrit de la Frontière belge, le 2 septembre :

Des lettres de Berlin signalent le mécontentement du public, qui se ressent de toutes façons des malheurs de la guerre. Le pain

de seigle destiné à la nourriture du peuple, qui se vendait jadis un franc, se paie maintenant un thaler (3 fr. 75). On craint que la prolongation de cet état de choses ne finisse par amener des désordres.

Les lettres de l'armée constatent que l'armée prussienne souffre beaucoup de maladies épidémiques.

La plupart des journaux prussiens avouent que les nouvelles forces qui s'organisent en Allemagne sont surtout destinées à repousser toute velléité d'intervention active des puissances étrangères dans le conflit entre la France et la Prusse.

On mande d'Arlon, 1<sup>er</sup> septembre :

On dit que la position du maréchal MacMahon est très-bonne et que les forteresses de Sedan et Mezières obligeront les Prussiens à maintenir devant elles au moins 300,000 hommes.

On dit aussi que, contrairement aux bruits répandus ces jours derniers, le maréchal Bazaine a non-seulement à sa disposition des vivres et des munitions de guerre, mais encore les moyens d'en fabriquer indéfiniment ; que la confection des cartouches et projectiles se fait continuellement à Metz sur une grande échelle, et que le maréchal quittera les environs de Metz lorsqu'il jugera convenable de le faire.

On écrit de la frontière belge :

Le dernier train d'Arlon, qui est arrivé dimanche à Bruxelles avec les soldats français faits prisonniers par nos troupes, nous a apporté ces détails :

La victoire de l'armée prussienne sous les murs de Sedan était attribuée à la rapidité de la marche du prince royal, qui lui a permis de tomber, à quatre heures du matin, sur les derrières de l'armée française.

— C'a été encore une surprise, disaient les soldats français avec découragement.

On répandait ainsi le bruit dans l'armée prussienne que le train considérable qui suivait l'empereur et l'obligation de pourvoir à sa sûreté, avaient occasionné des retards funestes dans les mouvements de l'armée française, et paralysé les dispositions prises par MacMahon, dispositions qui avaient excité l'admiration des généraux prussiens et qui auraient dû assurer la victoire à leurs ennemis.

Les prisonniers français recueillis par nos troupes sont descendus du train à Namur. Ils doivent être, dit-on, dirigés sur le camp de Beverloo, tandis que les prisonniers prussiens seraient internés à Bruges.

La nouvelle de la prise de l'Empereur avait parcouru en un instant toute la ligne de nos chemins de fer, bien que dans la soirée elle ne fût pas encore arrivée à Bruxelles.

Les populations se pressaient à toutes les stations intermédiaires. Les acclamations les plus sympathiques ont salué partout les sol-

Tout lui était bon : le moindre chiffon, la moindre guenille.

A ce métier, qu'il exerça une vingtaine d'années, il gagna l'exécution publique et une fortune que les moins audacieux élevaient à deux cent mille francs, somme énorme pour un pays où les petites bourses sont en majorité.

Cette fortune, loin de le satisfaire, ne fit qu'accroître encore son appétit au gain.

Il ne changea rien à son genre de vie et il continua d'habiter seul, avec deux chiens de garde, une baraque isolée qu'il avait eue pour une bouchée de pain, après la faillite de l'ancien propriétaire.

Seulement, de crieur public, il se fit prêteur sur gages.

Il prêtait à la semaine, il prêtait au mois, il prêtait à l'année ; il prêtait à cinquante, à soixante, à cent pour cent ; il prêtait à tous les taux imaginables, à condition toutefois qu'ils s'éloignassent à des hauteurs incomensurables du taux fixé par la loi.

Le petit fermier, le petit industriel, le simple artisan, dans nos campagnes, sont souvent à court d'argent à certaines époques de l'année surtout.

Or l'argent, quoi qu'en disent les poètes, est la moelle de la vie comme il est le nerf de la guerre.

Quand le besoin le talonnait, quand il était arrivé à

la dernière extrémité, le paysan imprévoyant se fût adressé au diable pour obtenir l'argent qui lui manquait.

C'est alors qu'apparaissait Simon Bernard.

On disait, dans la contrée, en manière de proverbe :

— Quand Simon Bernard entre par la porte, la ruine entre par la cheminée.

Et c'était vrai.

On le savait ; on maudissait tout bas l'usurier ; on accolait à son nom les épithètes les plus malsonnantes ; on le traitait entre soi de coquin, de bandit, de pirate digne de la potence ; et le lendemain, en face d'un besoin inexorable, on avait recours à lui et on lui prodiguait du « bon monsieur Bernard » à bouche que veux-tu.

Lui, qui savait à quel point on le détestait, ricanait dans sa barbe grise, se faisait tirer l'oreille et ne consentait à décocher ses écus qu'à des conditions léonines.

La nécessité étant la plus forte, on passait par où il voulait.

L'emprunteur se disait :

— Bast ! pour une fois, je n'en mourrai pas. Je rembourserai ce coquin de Simon Bernard quand j'aurai vendu mon grain, et tout sera dit.

Mais, hélas ! le pauvre emprunteur comptait le plus souvent sans son hôte.

Bernard était un fin compère. Comme ces pieuvres dont parle le grand poète, quand il tenait un homme dans ses mains avides, il le pressurait, il le desséchait, il le vidait et il ne lâchait prise qu'après l'avoir complètement ruiné.

Il avait une façon à lui de libeller des contrats à double face qui mettait toujours de son côté le bon droit et la justice, en laissant tous les torts à son adversaire.

Le père Jean, l'aubergiste du Grand-Dauphin, se trouvait depuis trois années le débiteur de cet homme.

Il avait eu besoin de mille écus ; Simon Bernard, qui était en ce temps-là un des clients assidus de l'auberge, les lui avait offerts ; il avait demandé pour gage l'auberge, qui valait bien le triple, avec le jardin et le champ qui l'entouraient.

— Avec vous, père Jean, avait dit l'usurier, je veux jouer cartes sur table ; je vous prête au taux légal, mon brave ami, rien de plus que le taux légal à six. Nous disons donc qu'il vous faut mille écus pour une année ?

— Oui, mon bon monsieur Bernard.

— Soit : les intérêts, calculés à six du cent, nous donnent cent quatre-vingts francs. J'arrondis le chiffre et je dis deux cents.

— Va pour deux cents francs, soupira l'aubergiste.

— C'est pour rien. Ah ! il y a aussi le petit pot-de-

vin pour déplacement de capitaux.

— Comment ? un pot-de-vin !

— Eh oui ! mes fonds ne sont pas disponibles, vous comprenez, et je serai forcé d'emprunter moi-même à un ami. Nous disons donc : Pot-de-vin deux cents, intérêts deux cents. Total quatre cents francs.

L'aubergiste fit la grimace, mais Simon Bernard n'y prit garde.

— De l'argent à ce prix, continua l'usurier, j'en connais bigrement, et des plus huppés, qui en feraient leurs choux gras ; mais ce sont là des faveurs que je réserve aux amis et aux honnêtes gens comme vous, mon brave Jean.

— Merci tout de même de la préférence, monsieur Bernard, fit l'aubergiste.

— N'oublions pas les papiers timbrés pour l'acte en double forme et pour les billets. Que voulez-vous ? les impôts nous rongent ; on met à présent des impôts sur tout. Nous disons donc : papiers timbrés et honoraires du scribe, vingt-cinq francs.

— Soit, soupira l'aubergiste.

— C'est bien tout, cette fois. Cela forme, si je ne me trompe, un total de quatre cent vingt-cinq francs à déduire de la somme empruntée. Reste à deux mille cinq cent soixante-et-quinze que je vous compterais demain en espèces sonnantes et réverbérantes.

dats français, dont l'héroïsme n'a pu réussir à sauver l'Empire.

Parmi les nouvelles légèrement sujettes à caution publiées par les journaux, nous trouvons dans *Paris Journal* la suivante, que nous reproduisons en en laissant, bien entendu, la responsabilité à son auteur :

« Pussions-nous dire vrai !  
On nous affirme que la population de Strasbourg est désormais à l'abri des obus prussiens.

« Voici comment :  
Au fond d'une vieille chapelle abandonnée depuis de longues années, on a découvert une crypte longue de plus de 8 kilomètres.

« Quelques personnes y sont descendues, ont reconnu la praticabilité du terrain, et sont arrivées à une issue hors de la portée des ennemis.

« A l'heure qu'il est, vieillards, femmes et enfants ont quitté Strasbourg et sont en sûreté.

« Restent le général Urich et ses vaillants frères d'armes.

« Les bras désarmés sont partis.

Le désir très-louable d'ailleurs de voir se réaliser de bonnes nouvelles en fait souvent inventer qui n'ont aucune apparence de vérité.

C'est ainsi que plusieurs journaux annoncent que le roi Guillaume est complètement fou, qu'il a été reconduit à Berlin entre deux officiers supérieurs.

Et que tout cela serait arrivé après les émotions qu'il a éprouvées aux combats des 14, 16 et 18 août.

Nous serions très-aisés que cette nouvelle se réalisât, mais nous avons tout lieu de ne pas y croire.

Autre nouvelle du même genre :

Le *Journal de Rennes* dit qu'il a reçu une lettre dans laquelle se trouve le passage suivant :

« Nous venons de bombarder et de prendre Dantzig. L'escadre prussienne a été refoulée avec de grandes pertes. Deux de ses frégates ont sombré. Nous nous dirigeons maintenant sur K... et, dans quelques jours, nous espérons, avec le renfort qui nous vient de France, attaquer Jahde. »

#### PRISONNIERS DE GUERRE FRANÇAIS.

M. Bleischroder, ancien banquier de l'ambassade de France en Prusse et correspondant de la maison Rothschild de Paris, a consenti à se charger de faire passer aux prisonniers français tous les secours d'argent qui leur seraient envoyés. Les familles ou les amis de ces prisonniers peuvent donc, dès-à-présent, s'adresser directement à MM. de Rothschild, rue Laiffitte, 49, à Paris, qui veulent bien de

leur côté, recevoir et transmettre à leur correspondant à Berlin, les sommes destinées à cet emploi.

On lit dans la *Presse* :  
« Nous ne songons pas à créer des difficultés à l'administration, et nous comprenons toute la réserve qui peut restreindre, dans le moment actuel, les communications du gouvernement.

Mais vraiment, ne serait-il pas possible d'épargner à une population aussi impressionnable que celle de Paris, quelques-unes des angoisses que cette longue attente nous inflige ?

Ce n'est un secret pour personne que l'on est au milieu d'événements militaires dont le résultat peut être décisif.

Il est incontestable, d'autre part, que le ministère de la guerre est en relations constantes avec l'armée du maréchal Mac-Mahon.

Nous ne demandons pas qu'on nous dise où est le maréchal et quel mouvement il opère. Mais lorsque la journée s'est passée sans combat ne pourrait-on pas en informer le public par une note qui serait affichée vers le soir et qui éteindrait un peu le soir, la fièvre de l'opinion ?

Après nos premiers revers, et lorsqu'il s'agissait par dessus tout, pour nous, de gagner du temps, on interprétait en bien le silence. Pas de nouvelles, bonnes nouvelles.

Maintenant, on est convaincu qu'il y a des nouvelles. Il ne se passe pas de jour où l'on n'annonce que l'action est engagée. Le ministère se tait cependant. Et alors on cède à une émotion bien naturelle de patriotisme. On croit à tout ce qu'on redoute. Et l'on se demande si ce silence officiel ne couvre pas quelque désastre.

Il nous paraît donc indispensable que le cabinet tienne un peu compte de ces impressions publiques. En disant chaque soir s'il y a eu, ou s'il n'y a pas eu de combat dans la journée, il satisfera l'opinion et n'apprendra rien à l'ennemi.

Pour les articles non signés : P. GODET.

#### Nouvelles Diverses.

Les Prussiens blessés et tués sont trouvés porteurs, sur la poitrine, d'une large plaque de cuir destinée à amortir les balles.

— On a expérimenté, au polygone de Vincennes les nouvelles mitrailleuses locomobiles, que l'on fabrique dans les ateliers de M. Cail, et qui sont spécialement destinées à la défense de nos remparts.

Ces expériences ont fourni les résultats les plus satisfaisants.

— En l'absence de la correspondance de notre franc-tireur, qui nous a manqué depuis deux

jours, ce qui nous fait penser qu'il est de ceux entrés sur le territoire badois, nous empruntons au *Figaro* la relation de quelques-uns de leurs hauts faits :

Les francs-tireurs Lafont-Mocquard sont de dignes émules des turcos.

Le 2<sup>e</sup> bataillon, arrivé, il y a quatre jours, sur le champ de bataille, a été mis en ligne dès son arrivée.

Une lettre particulière nous apprend que le bataillon s'est admirablement conduit. Mitraillé par l'artillerie prussienne, il s'est précipité, la baïonnette en avant, a culbuté les artilleurs, et leur a pris deux pièces de canon.

Ce brillant fait d'armes a coûté à ces soldats d'élite 58 hommes tués ou blessés.

C'est cher !

Ils vont bien, nos francs-tireurs ! Que ne les a-t-on fait partir plus tôt !

Hier, ils pénétrèrent hardiment dans le duché de Bade; aujourd'hui, sur la ligne de l'Est, ils capturent un train de poudre. L'audace proverbiale des uhlands ne sera bientôt plus qu'un vain mot.

Voici les détails de leur dernier exploit : un train passait chargé de munitions; une balle partie d'un buisson va frapper droit dans la poitrine du mécanicien, et toute la troupe vient s'emparer de quatorze wagons pleins de poudre; vainement elle essaye de diriger la machine : — chacun son métier. Mais cette difficulté ne les arrête pas, et les voilà, s'attachant aux voitures et les poussant, qui remettent leur butin en lieu sûr.

On a vu quatre uhlands prendre Nancy; à quand trois francs-tireurs entrant à Berlin ?

— M. Pistor, élève de première année à l'Ecole polytechnique, a mis à profit les loisirs de ses vacances, en allant se battre en amateur avec le corps du maréchal Mac-Mahon.

A la bataille de Reichsoffen, il se trouvait au milieu d'une batterie de mitrailleuses désorganisée par le feu de l'ennemi — tous les canonniers avaient été tués sur leurs pièces, la batterie était au pouvoir des Prussiens. — Une pièce veuve de ses servants avait conservé son attelage; le polytechnicien s'élance sur la pièce en question, la relève, saute à cheval, et, au milieu d'une grêle de balles qui sifflaient à ses oreilles, arrache la mitrailleuse des mains de l'ennemi et la ramène au corps.

Le brave jeune homme a été décoré sur le champ de bataille; il va faire sa deuxième année à l'Ecole, en portant sur sa poitrine l'insigne de la Légion-d'Honneur.

L'Ecole polytechnique a toujours dans les veines le sang de ses glorieux anciens qui, le 30 mars 1814 — action à jamais glorieuse pour la jeunesse française — servaient, sur les hauteurs de Charonne, l'artillerie qui défendait Paris.

Pour les nouvelles diverses : P. GODET.

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

On nous annonce que notre compatriote M. Abellard vient d'être nommé sous-préfet de Saumur.

M. Allain-Targé serait passé hier à Saumur, se rendant à Angers, où il remplirait les fonctions de commissaire du gouvernement.

#### Dernières Nouvelles.

Le gouvernement de la défense nationale a composé le ministère comme il suit :

Ministre de affaires étrangères . . . . .	Jules Favre.
Ministre de l'intérieur . . . . .	Gambetta.
Ministre de la guerre . . . . .	Général Le Flou.
Ministre de la marine . . . . .	Amiral Fourichon.
Ministre de la justice . . . . .	Crémieux.
Ministre des finances . . . . .	Ernest Picard.
Ministre de l'instruction publique et des cultes . . . . .	Jules Simon.
Ministre des trav. publics . . . . .	Dorian.
Ministre de l'agriculture et du commerce . . . . .	Magnin.

Le ministère de la présidence du conseil d'Etat est supprimé.

M. Steenackers est nommé directeur des télégraphes.

#### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Le Gouvernement de la défense nationale décrète :

Le Corps-Législatif est dissous.  
Le Sénat est aboli.

Général Trochu, président. — Jules Favre.  
— Emmanuel Arago, — Crémieux, — Jules Ferry, — Gambetta, — Garnier-Pagès, — Glais-Bizoin, — E. Pelletan, — Picard, — Rochefort, — Jules Simon.

Frontière belge, 4 septembre. — L'empereur Napoléon et sa suite, composée d'environ cent personnes, avec chevaux et équipages, sont arrivés hier après midi à Bouillon; se rendant en Allemagne par Liège, sous l'escorte d'un général prussien.

Le roi de Prusse et l'empereur ont, d'un commun accord, demandé au gouvernement belge le passage par la Belgique.

Bruxelles, 4 septembre. — On mande de Stuttgart, en date du 3 septembre :

« Une nombreuse réunion populaire a eu lieu hier soir. On y a pris la résolution suivante :

« Le peuple allemand repousse toute tentative d'intervention de la part des puissances neutres lors de la conclusion de la paix. La conquête de l'Alsace et de la Lorraine est la seule garantie de l'Allemagne contre les convoitises de la France; cette conquête est la récompense nationale des batailles et des victoires nationales.

L'aubergiste eut la velléité de se récrier; mais le besoin d'argent pressait. Il craignit de mécontenter Simon Bernard et de voir se fermer la bourse de l'usurier.

— Faites comme il vous plaira, dit-il d'un ton résigné :

L'usurier se caressa le menton.

— A présent, dit-il, parlons un peu, je vous prie, du mode de remboursement. Mille écus à me verser d'un seul coup, ça sera dur, hein ?

— C'est vrai, soupira l'aubergiste.

— Si nous partageons la somme en trois ? qu'en pensez-vous ?

— Dame ! à parler vrai, monsieur Bernard, il est plus aisé de trouver mille francs que mille écus.

— C'est cela, c'est cela, mon brave père Jean. Il se faut entr'aider, telle est la devise des honnêtes gens. Nous allons donc faire trois billets de mille francs chacun, payables à huit, dix et douze mois.

— Mais, s'écria l'aubergiste, j'entendais emprunter pour une année !

— Bah ! bah ! huit mois, un an, cela se ressemble bien. Et puis réfléchissez un peu. Je vous prête à six, contre l'usage. D'ailleurs dans huit mois vous aurez engrangé votre moisson et l'argent pleuvra chez vous dru comme grêle. Voilà ce à quoi il faut songer.

L'aubergiste compta sur ses doigts.

— C'est fort juste, dit-il, le premier billet viendra en septembre, après la moisson. Vous pensez à tout, monsieur Bernard.

— La prévoyance est la mère de la richesse, répartit l'usurier.

Le père Jean essaya bien de se débattre pour la forme, de demander une réduction d'intérêts, un délai plus long : tout fut inutile; l'usurier demeura inflexible.

Il savait que l'aubergiste du *Grand-Dauphin* ne pouvait se passer de son ministère, et, comme le vautour, il s'amusa à jouer avec sa victime avant de la dévorer.

Bref, le lendemain, le père Jean s'engageait, par contrat en bonne et due forme, à rembourser trois mille francs à Simon Bernard dans les délais exigés par celui-ci, en échange de quoi l'usurier lui compta deux mille cinq cent soixante-quinze francs.

D'après l'une des clauses du contrat, le non-paiement d'un seul billet entraînait de droit la vente du gage, c'est-à-dire de l'auberge et de ses dépendances, à la volonté du prêteur.

Comme l'avait prévu Simon Bernard, le père Jean ne fut pas en mesure de faire face à ses engagements.

Il ne put verser qu'un à-compte, et l'usurier consentit à renouveler à chaque échéance une partie des billets, mais à quelles conditions !

Simon Bernard jonglait avec les intérêts, avec les frais d'escompte, avec les frais de change, avec les frais réels, avec les frais supposés, comme un escamoteur habile jingle avec ses boules. Cela devenait une fantasmagorie qui éblouissait et terrifiait en même temps le débiteur.

Le père Jean était un homme d'honneur.

Ainsi qu'il l'avait dit à l'huissier Gilpin, le sort n'avait cessé de lui être contraire.

La dette contractée envers Simon Bernard était comme un gouffre qui absorbait toutes les économies du pauvre homme. Les intérêts et les frais croissaient d'une façon prodigieuse.

Néanmoins, à force de travailler double, à force de vendre ses nippes une à une; à force de se défaire petit à petit des objets les moins indispensables à son commerce; à force de se priver de sommeil, de plaisir et presque de nourriture, il était parvenu à éteindre peu à peu cette dette inexorable.

A l'heure où s'ouvre ce récit, il ne devait plus que cinq cents francs.

Mais c'était là que l'attendait Simon Bernard.

L'usurier convoitait pour son propre compte l'auberge du *Grand-Dauphin*. Cette maison spacieuse, riante, bâtie en pierres au bord de la grande route, avec la double guirlande de chasselas qui l'enveloppait, lui plaisait

bien mieux que la vieille bicoque isolée qu'il habitait depuis vingt ans.

L'âge le prenait, et le besoin lui venait avec l'âge de jouir un peu du bien-être qu'il avait acquis.

L'auberge du *Grand-Dauphin* lui paraissait un agréable lieu de retraite. Aussi résolut-il de s'en rendre maître en précipitant la ruine du père Jean.

Il annonça à ce dernier sa résolution bien arrêtée de ne plus accorder ni temps ni délai. Il avait besoin de son argent. C'était à son débiteur, bien et dûment averti, à se mettre en mesure d'éteindre complètement une dette qui se prolongeait depuis deux ans, en dépit de toutes les conventions et de toutes les promesses.

Mais, hélas ! l'aubergiste, qui s'était saigné à blanc pour faire face jusqu'alors aux exigences de son créancier, se trouva impuissant en face d'une ruine imminente.

Un délai de quelques mois l'eût sauvé en lui permettant de trouver des ressources nouvelles.

Or c'est ce que Simon Bernard voulait empêcher à tout prix.

(La suite au prochain numéro.)

Par l'accession des Etats de l'Allemagne du Sud et la conquête des provinces allemandes longtemps perdues, la confédération de l'Allemagne du Nord doit devenir l'Etat allemand fédéré. Avec une seule armée, une seule diète, une seule administration allemande, cette fédération est pour l'Allemagne et l'Europe la seule garantie d'une paix durable.

Florence, 31 août. — M. Minghetti aurait fait à Vienne des propositions en vue d'une alliance entre l'Italie et l'Autriche pour garantir l'intégrité de la France.

Dépêche du préfet de l'Aisne.

5 septembre, 7 h. matin.

Le général Vinoy est arrivé à Laon, il se replie avec troupes intactes et en bon ordre par chemin de fer.

On n'a pas reçu de nouvelles du maréchal Mac-Mahon depuis la note du 1<sup>er</sup> septembre.

Une lettre particulière adressée à une personne de la famille du maréchal Mac-Mahon donne des détails plus rassurants sur son état.

Le maréchal a reçu à la partie supérieure de la cuisse droite un éclat d'obus qui a produit une large plaie, mais sans léser les os.

L'absence de toute fracture laisse espérer une guérison.

Le seul danger semble provenir de l'étendue considérable de la blessure, mais on a toute chance de prévenir les accidents auxquels pourrait donner lieu la suppuration.

Pour dernières nouvelles : P. GODET.

On lit dans le Figaro, du 2 septembre : « C'est à qui inventera un moyen de détruire son Prussien et de conserver nos nationaux. Après les moyens offensifs les moyens défensifs. » M. Disdéri vient d'inventer un plastron à l'épreuve de l'arme blanche et de l'arme à feu (le boulet de canon excepté bien entendu); nous avons assisté à plusieurs expériences des plus concluantes.

L'important est de constater à ses propres yeux un résultat aussi étonnant. (Voir ci dessous l'annonce indiquant les renseignements pour en faire la demande).

Aucune maladie ne résiste à la douce Revalésière Du Barry, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, neurose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxion et tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 72 000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc. — Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — La Revalésière chocolatée

rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses de 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, Common, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris. (439)

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

ANONYME,

16, place Vendôme — Paris.

Opérations de Banque et de Bourse.

Emissions, — souscriptions.

Négociations de toutes valeurs.

Participations aux emprunts publics.

Arbitrages permanents pour les porteurs de titres sans revenus. — Renseignements spéciaux à ce sujet. (239)

POUR ÉVITER

LES CONTREFAÇONS

DU

CHOCOLAT-MENIER

IL EST INDISPENSABLE

D'EXIGER

LES MARQUES DE FABRIQUE

avec

le véritable nom.

Marché de Saumur du 3 septembre.

Froment (l'h.) 77 k. 19 50	Graine trèfle 50	—	—
2 <sup>e</sup> qualité. 74 18 60	— luzerne 50	—	—
Seigle . . . . . 75 12	Foin (charr.) 780	165	—
Orge . . . . . 65 19	— Luzerne —	780	167
Avoine. . . . . 50 15	Paille —	780	70
Fèves . . . . . 75 15	Amandes . . . . .	50	—
Pois blancs. . . . . 80 40	— cassées 50	—	—
— rouges. . . . . 80 40	Cire jaune. . . . .	50	190
Graine de lin. 70	Chanvre filé	(52 k. 500)	— à —
Colza . . . . . 65	Chanvre broyé		
Chenevis. . . . . 50	Blanc . . . . .	— à —	— à —
Huile de noix 50 k.	— chenevis 50	— à —	— à —
— de lin. . . . . 50	— Brun. . . . .	— à —	— à —

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1869. . . . .	1 <sup>re</sup> qualité 120 à 140
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 90 à 100
Ordin., envir. de Saumur 1869, 1 <sup>re</sup> id.	50 à 60
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. » à »
Saint-Léger et environs 1869, 1 <sup>re</sup> id.	45 à 50
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. » à »
Le Puy-N.-D. et environs 1869, 1 <sup>re</sup> id.	40 à 48
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. » à »
La Vienne, 1869, . . . . .	36 à 42
ROUGES (2 hect. 20).	
Souzay et environs 1869. . . . .	80 à 90
Champigny, 1869. . . . .	1 <sup>re</sup> qualité 120 à 140
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. » à »
Varrains, 1869. . . . .	» à »
Varrains, 1869. . . . .	80 à 90
Bourgueil, 1869. . . . .	1 <sup>re</sup> qualité 95 à 110
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. » à »
Restigny 1869. . . . .	80 à 90
Chinon, 1869. . . . .	1 <sup>re</sup> id. 60 à 70
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. » à »

P. GODET, propriétaire-gérant.

L'ÉLECTEUR LIBRE

QUOTIDIEN

Directeur politique : ERNEST PICARD, député

PARIS : Un an, 50 fr.; Six mois, 25 fr.; Trois mois, 13 fr. DÉPARTEMENTS : Un an, 58 fr.; Six mois, 29 fr.; Trois mois, 15 fr.

Envoyer un mandat sur la Poste, à l'Administration du Journal, 15, rue Monsigny.

Etude de M. SATURNIN POULET, avoué-licencié à Saumur, Grand-Rue, n° 10.

D'un jugement rendu par défaut par le tribunal civil de première instance de Saumur, le vingt-sept août mil huit cent soixante-dix, contre la dame Marie Goujon, épouse du sieur Auguste Lebleu, demeurant à Saumur, rue du Pressoir-Saint-Antoine, défailante, au profit dudit sieur Lebleu, journalier chez M. Duveau-Girard, à St-Hilaire-St-Florent, demeurant à St-Hilaire-St-Florent, pourvu du bénéfice de l'assistance judiciaire suivant délibération du bureau spécial de Saumur, en date du vingt-cinq novembre mil huit cent soixante-neuf,

Il appert que lesdits sieur et dame Lebleu ont été déclarés séparés de corps et de biens, et que M. Poulet, avoué, occupait pour le sieur Auguste Lebleu, sur sa demande.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué licencié soussigné.

Saumur, le trois septembre mil huit cent soixante-dix. (346) POULET.

MÉDAILLE D'ARGENT.

DESTRUCTION DES COURTIÈRES

Par M. LASSUS-COUTONÉ, au Coq, chez M. GUYOMARD, aubergiste, rue St-Nicolas, à Saumur. (347)

BOULANGERIE A CÉDER

de suite, S'adresser au bureau du journal. Toutes facilités pour arrangement.

A VENDRE OU A LOUER

Pour entrer en jouissance, à la Toussaint prochaine,

LA BRASSERIE DE ST-FLORENT, Près Saumur. (181)

A CÉDER MAGASIN DE MERCERIE, BROSSERIE ET JOUETS D'ENFANTS.

A Saumur, rue Saint-Jean, n° 48. Pour traiter, s'adresser à M. Ch. BLANCHET. Bail à la volonté de l'acquéreur. Toutes facilités du propriétaire, M<sup>me</sup> Olivier de Laleu. (316)

A LOUER PRÉSENTMENT,

UN APPARTEMENT, composé de deux pièces, avec jardin, situé rue des Capucins, maison Jagot. S'adresser au Directeur de l'usine à Gaz de Saumur. (339)

USINE A GAZ DE SAUMUR.

Le Directeur de l'usine à gaz de Saumur a l'honneur de prévenir le public que le traité passé entre l'administration de l'Usine et la compagnie des Mines de Blanzay, pour la vente du coke provenant de la distillation, prenant fin le 31 décembre prochain, il peut traiter dès aujourd'hui pour la vente du coke en gros à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1871. Le Directeur de l'Usine à Gaz, A. FOUCHET. (338)

M. ET M<sup>me</sup> TREPONT-SENÉ, DENTISTES, DE NANTES,

Dont la réputation est bien établie dans notre ville, y venant tous les ans.

Traitent et guérissent les dents les plus malades au moyen de l'insensibilisateur, et tout en les guérissant, ils assurent leur intègre conservation.

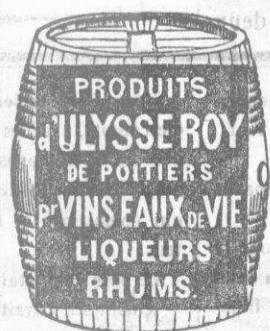
Dents et dentier inaltérables, imitant le naturel parfait.

Consultation de 9 heures à 5 heures, hôtel de Londres, pour cinq jours. (345)

Prêts hypothécaires + ESCOMPTE de billets de négociants ou entrepreneurs — OUVERTURE de crédits — PRÊTS de toutes sommes pour constructions sur terrains possédés par l'emprunteur — PLACEMENT de capitaux par petites fractions.

La maison reçoit les capitaux par fractions de 50 francs ou de 25 francs au moins — Elle paie l'intérêt à raison de 6 % l'an et assure 50 % dans les bénéfices. — Le remboursement peut toujours être exigé. — L'emprunt de toutes sommes est fait au gré du client en valeurs de bourse ou de banque.

ACHAT et VENTE de Terrains et Propriétés. — Créances à long terme. L. LENOIR, ex-président de la chambre des avoués de Roanne, 29, rue Radziwill, Paris. (253)



On demande une apprentie pour les modes et la lingerie. S'adresser au bureau du Journal.

Le nommé Charles RAVENAUD, ancien zouave âgé de 42 ans, tailleur de pierres, à Parçay, canton de Noyant, se propose comme remplaçant

PLASTRON DISDERI BREVETÉ S. G. D. G.

Atténuant les effets des balles et des armes blanches.

Envoyer 3 fr. 50 en un mandat ou timbre-poste à M. Disdéri, 6, boulevard des Italiens, à Paris, pour le recevoir par retour du courrier. (348)

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 3 SEPTEMBRE			BOURSE DU 5 SEPTEMBRE		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	59 1/2		1 1/2	53 95		5 05
4 1/2 pour cent 1862. . . . .	88		1 50	85		3 50
Obligations du Trésor. . . . .	427 59	2 50		435		2 50
Ville de Paris 1869. . . . .	300			257		43
Banque de France. . . . .	2500			2400		100
Crédit Foncier (estamp.) . . . . .	1055		27 50	980		75
Crédit Foncier colonial . . . . .						
Crédit Agricole . . . . .						
Crédit Industriel. . . . .	590					
Crédit Mobilier (estamp.) . . . . .	120		15	100		20
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	590			550		40
Orléans (estampillé) . . . . .	890		10	810		80
Nord (actions anciennes) . . . . .	1045		5	1005		40
Est. . . . .	505		5	470		35
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	942 50		8 75	870		59 50
Midi. . . . .	610		3	575		35
Ouest. . . . .	585			562 50	10	22 50
Charentes . . . . .	472 50	2 50				
Vendée . . . . .						
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz . . . . .	1400		7 50	1300		100
Canal de Suez . . . . .	230		10	225		5
Transatlantiques. . . . .	152 50	2 50				
Cable transatlantique. . . . .						
Compagnie immobilière. . . . .	65	5		55		10
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	48 50		1 10	46 60		2
Autrichiens . . . . .	685	2 50		667 50		17 50
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	390		5	383 75		6 25
Victor-Emmanuel . . . . .						
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	300	1 25		271 25		28 75
Est-Hongrois . . . . .						
Foncier autrichien. . . . .	740	5		740		
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'Etat, remboursables à 500 fr.						
Nord. . . . .	315			302 50		
Orléans . . . . .	307			295		
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	305			295		
Ouest. . . . .	303 75			300		
Midi. . . . .	300			292 50		
Est. . . . .	300			290		

Saumur P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le